

Extrait du registre des décisions

Bureau du 06 juillet 2023

n° 079-23

Objet : *RS - Avenant à la convention avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour le subventionnement d'opérations d'efficacité énergétique sur les patrimoines bâtis*

- date de convocation le 30 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Compôte, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

<i>Aillon-le-Jeune</i>	Serge Tichkiewitch
<i>Aillon-le-Vieux</i>	
<i>Arith</i>	Cécile Trahand
<i>Barberaz</i>	Arthur Boix-Neveu
<i>Barby</i>	
<i>Bassens</i>	
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	Eric Delhommeau
<i>Challes-les-Eaux</i>	
<i>Chambéry</i>	Marie Bénévise - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
<i>Cognin</i>	Corinne Charles - Franck Morat
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	
<i>Ecole</i>	Hervé Ferroud-Plattet
<i>Jacob-Bellecombette</i>	
<i>Jarsy</i>	Pierre Duperier
<i>La Compôte</i>	Jean-Pierre Fressoza
<i>La Motte-en-Bauges</i>	
<i>La Motte-Servolex</i>	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<i>La Ravoire</i>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<i>La Thuile</i>	
<i>Le Châtelard</i>	Vincent Boulnois
<i>Le Noyer</i>	Philippe Gamen
<i>Les Déserts</i>	Sandra Ferrari
<i>Lescheraines</i>	
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Leysse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldoph</i>	Christophe Richel
<i>Saint-Cassin</i>	Jocelyne Gougou
<i>Sainte-Reine</i>	Philippe Ferrari
<i>Saint-François de Sales</i>	
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Christian Berthomier
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	
<i>Sonnaz</i>	
<i>Thoiry</i>	
<i>Vérel-Pragondran</i>	
<i>Vimines</i>	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Brigitte Bochaton à Philippe Gamen - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoza - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau

• conseillers excusés : 17

Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Josette Rémy - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 06 juillet 2023

délibération n° 079-23

objet **RS - Avenant à la convention avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour le subventionnement d'opérations d'efficacité énergétique sur les patrimoines bâtis**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que, dans le cadre du décret « tertiaire » définissant les objectifs de performance énergétique pour les bâtiments tertiaires publics et privés, le programme CEE (certificats d'économie d'énergie) ACTEE2 (action des collectivités pour l'efficacité énergétique) vise à apporter un soutien aux collectivités locales par :

- l'attribution de fonds permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels liés à la transition énergétique des bâtiments publics,
- la mise à disposition d'outils permettant de simplifier leurs actions.

La FNCCR a lancé en 2020 un appel à manifestation d'intérêt (SEQUOIA) dont l'objectif premier est d'apporter un financement aux acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire pour massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités.

Le Bureau du 17 décembre 2020 a approuvé la candidature de Grand Chambéry avec un montant des aides sollicitées s'élevant à 73 750 € HT (142 000 € HT pour Grand Chambéry et les communes de Chambéry et La Motte-Servolex) pour :

- des outils de suivi de consommation énergétique et équipements de mesure,
- des compléments d'études existantes pour les bâtiments nécessitant de répondre au décret « tertiaire », avec les calculs des temps de retour sur investissement de chaque solution technique proposée afin d'identifier celles devant être retenues,
- des études de maîtrise d'œuvre pour des travaux.

Dans ce cadre de mise en œuvre du programme de subventions ACTEE2-SEQUOIA, un groupement a été créé avec le SDES, le Syane (syndicat des énergies et du numérique en Haute-Savoie), les EPCI Grand Lac, Grand Chambéry, Grand Annecy et Pays d'Evian Vallée d'Abondance. Une convention de partenariat a été conclue entre la FNCCR et les membres du groupement.

Un travail collaboratif étroit est engagé sur cette thématique entre les services de Grand Chambéry et ceux des communes de Chambéry et de La Motte-Servolex.

Au regard de l'importance de l'appel à manifestation d'intérêt, la FNCCR a décidé de prolonger le délai de dépenses éligibles de 6 mois (jusqu'au 30 juin 2023) et d'accepter la fongibilité des aides entre les membres du groupement et entre les typologies de dépenses.

Afin de pouvoir consommer au maximum l'enveloppe globale, il est proposé à chacun des membres du groupement de modifier la répartition de l'enveloppe globale dans un avenant à la convention, avec pour conséquence de porter le montant des aides pour Grand Chambéry à 80 000 € HT environ (243 000 € HT pour Grand Chambéry et les communes de Chambéry et La Motte-Servolex).

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau les conventions de financement,

Vu la décision n° 098-20 du Bureau du 17 décembre 2020 approuvant la candidature de Grand Chambéry à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la FNCCR,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant à la convention de partenariat entre la FNCCR et les membres du groupement sur la base des éléments précisés ci-dessus,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tous les documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **079-23**

Objet de l'acte : RS - Avenant à la convention avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour le subventionnement d'opérations d'efficacité énergétique sur les patrimoines bâtis

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat

Date de l'acte : 11 juillet 2023

Annexe(s) : Avenant Convention SEQUOIA

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230711-lmc1H29708H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29708H1

Date de transmission en Préfecture : 11 juillet 2023

Date de réception en Préfecture : 11 juillet 2023

Publication sur le site internet: mardi 11 juillet 2023